



## COMPTE-RENDU

### SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU JEUDI 16 FEVRIER 2023

**PRESENTS** : M CHAILLOU – M MORIN – Mme LANG – M JOJON – Mmes GAUDIN – SERRANO – MM METAIS – LECHAUVE – Mme LE GALLOU – M GOURON – Mmes LEMELIN – CORTET – M CHEVALLIER – Mme TIBERGHIEU – MM PRETRE – DENIS

**ABSENTS EXCUSES** : Mme POULAIN Véronique a donné procuration à M CHAILLOU Michel, M CHAUMONT a donné procuration à Mme LE GALLOU Annick, Mme BERTRAND Laurence a donné procuration à Mme LEMELIN Arlette

**SECRETARE** : M MORIN Jean-Michel

Avant d'aborder les différents points mis à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande à tous les Conseillers, s'il peut être exceptionnellement rajouté un point, à savoir :

- Point 13 : Demande d'aide auprès du Conseil Régional au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois pour la rénovation de l'Eclairage Public 2023.

L'assemblée donne son accord.

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### INFORMATION DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Monsieur CHAILLOU Michel, Maire, donne connaissance au Conseil Municipal des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 15 décembre 2022, à savoir :

2023_001	Demande DETR/DSIL 2023 pour les travaux d'aménagement Eclairage public en lanternes à LED – Avenue Leclerc & Hameaux
2023_002	Demande DETR/DSIL 2023 pour les travaux d'aménagement Eclairage public en lanternes à LED – Avenue Leclerc & Hameaux (annule et remplace la décision n° 2023_001

#### 2023\_D001 ACCORD DE PRINCIPE POUR FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR MODIFICATION DE L'AGORESPACE/CITY STADE EN TERRAIN DE FOOT A 5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire et rapporteur,
- AUTORISE le Maire à monter un dossier de demande de subvention,
- DONNE son accord de principe pour faire une demande de subvention à l'A.N.S. pour modifier l'actuel Agospace/City Stade en terrain de Foot à 5.

#### 2023\_D002 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE DU TRESOR BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE LOTISSEMENT « LES VARICHARDS » – EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- APPROUVE le Compte de Gestion 2022 du budget annexe Lotissement de la Commune « Les Varichards » du Receveur Municipal.

#### **2023\_D003 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNE LOTISSEMENT DES VARICHARDS – EXERCICE 2022**

Parallèlement au Compte de Gestion 2022, le Compte Administratif 2022 du budget annexe lotissement « les Varichards » de la commune fait ressortir un résultat d'investissement de 467.78 € et un résultat de fonctionnement de 26 593.42 €.

#### **2023\_D004 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES VARICHARDS DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE**

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du Budget annexe Lotissement « Les Varichards » comme suit :

- Article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé = 0.00 €,
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté = 26 593.42 €.

#### **2023\_D005 APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023 ANNEXE LOTISSEMENT « LES VARICHARDS » DE LA COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2023 du Budget annexe Lotissement « Les Varichards » qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 117 318.42 € et en section d'investissement à la somme de 6 479.11 €.

#### **2023\_D006 TABLEAU DES EFFECTIFS 2023**

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE son accord à la création et à la suppression des différents grades aux 1<sup>er</sup> juillet 2023 et 1<sup>er</sup> octobre 2023,
- PRECISE que ces emplois seront pourvus aux 1<sup>er</sup> juillet 2023 et 1<sup>er</sup> octobre 2023,
- APPROUVE le nouveau tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- PRECISE que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Commune de Bonny-sur-Loire sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créé seront inscrits au budget communal de l'exercice en cours.

#### **2023\_D007 ACCORD DE PRINCIPE PROGRAMME DE VENTE LOGEMLOIRET DE LOGEMENTS SITUES 17-18-19-22-23-24-25-26-27 RESIDENCE DES PUISEAUX & 1 A 7 ALLEE DES GERANIUMS A BONNY-SUR-LOIRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Madame LANG Valérie, Adjointe au Maire et rapporteur,
- DONNE son accord de principe pour la vente de logements LogemLoiret situés 17-18-19-22-23-24-25-26-27 Résidence des Puisseaux & 1 à 7 Allée des Géraniums à Bonny-sur-Loire.

#### **2023\_D008 APPROBATION MOTION OBJECTIF ZERO ARTIFICIALISATION NETTE « ZAN »**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 (Treize) voix POUR, 2 (Deux) voix CONTRE et 4 (Quatre) ABSTENTIONS :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire et rapporteur,
- PARTAGE la préoccupation de gestion raisonnée de l'espace mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'Etat s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés,
- DEMANDE la création par voie législative ou réglementaire d'un compte foncier national, voire européen pour les projets supra-territoriaux. Ceux-ci ne doivent pas venir en déduction des possibilités de consommation foncière attribuées à chaque région. En l'absence de prise en considération de ces exclusions, toute possibilité de développement pour notre territoire sera freinée, voire impossible,
- DEMANDE la prise en compte des efforts déjà consentis par les territoires dans la réduction de consommation foncière, du traitement des friches industrielles et du renouvellement urbain, au cours de ces dernières années notamment à travers le SCOT,
- DEMANDE la valorisation des projets de renaturation, sans délai, ceux-ci pouvant donner lieu à des possibilités de consommations foncières supplémentaires,
- DÉCLARE qu'il s'opposera à toute application anticipée des dispositifs législatifs et réglementaires du ZAN qui priverait immédiatement les territoires de toutes possibilités de développement, le ZAN devant devenir à moyen terme un outil de d'accompagnement de développement responsable du territoire,
- PRÉCISE que l'application du ZAN ne sera pas possible sans la mise en place d'outils économiques, juridiques, fiscaux et d'apport en ingénierie adaptés à ce nouveau modèle d'aménagement (simplification de l'appropriation et du portage foncier notamment).

#### **2023\_D009 VŒUX PROJET DE CREATION DE GENDARMERIES MOBILES DANS LE LOIRET**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur JOJON Jean-Claude, Adjoint au Maire et rapporteur,
- SOUTIENT le projet de la Compagnie de gendarmerie de Gien,
- EMET un avis favorable au projet d'implantation d'une future unité de gendarmerie mobile dans le sud de l'arrondissement de Montargis avec des permanences assurées une fois par semaine à Bonny-sur-Loire.

#### **2023\_D010 SOLIDARITE TURQUIE & SYRIE – DON FINANCIER**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 (Dix-sept) voix POUR, 0 (Zéro) voix CONTRE et 2 (Deux) ABSTENTIONS :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire,
- AUTORISE le Maire à apporter un don financier de 1000 € au profit du FACECO pour motif d'action de soutien aux populations victimes du séisme en Turquie et Syrie,
- CHARGE le Maire d'ordonnancer ladite somme sur le budget communal 2023,
- INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 65138, comptabilité M57.

#### **2023\_D011 DEMANDE D'AIDE AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE DU PAYS DU GIENNOIS POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2023**

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'exposé de Monsieur CHAILLOU Michel, Maire,
- ADOPTE le projet de rénovation de l'Eclairage Public,
- SOLLICITE du Conseil Régional au titre du Conseil Régional de Solidarité Territoriale du Pays du Giennois une aide pour la rénovation de l'Eclairage Public de Bonny-sur-Loire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

## QUESTIONS DES CONSEILLERS

⇒ **Monsieur CHAILLOU Michel** ▶ informe les élus que suite à l'enquête publique pour la mise en service du forage Val 3, le Commissaire Enquêteur a donné un avis favorable sans réserve pour l'autorisation environnementale.

▶ informe que le terrain proposé en face de la poterie à la Société « Ages et Vie » de Besançon ne convient pas (surface trop petite). Va leur proposer les 3 lots aux Varichards et l'emplacement au Pilori lors d'un rendez-vous programmé sur place le 8 mars 2023.

▶ informe les élus du départ en retraite de l'agent recruté en contrat aux Services Techniques à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023. Un saisonnier sera donc recruté du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2023.

▶ a rédigé une lettre conjointe avec la commune de Beaulieu-sur-Loire pour demander que le pont de Bonny/Beaulieu soit limité à 3.5 tonnes avec la pose d'un système de portiques idem à celui de Châtillon-sur-Loire.

▶ informe les élus de travaux sur le pont autoroutier sur le RD 965 pour consolidation. La circulation sera donc alternée du 20 février au 31 mai 2023.

▶ informe les élus que les travaux de l'Eglise se terminent. La dépose de l'échafaudage se fera la semaine prochaine.

▶ a reçu une demande de local de la Mission Locale de Gien pour recevoir une fois par mois 30 à 40 jeunes de 16/25 ans de Bonny-sur-Loire et Beaulieu-sur-Loire qui ne peuvent se déplacer.

⇒ **Monsieur LECHAUVE Michel** ▶ informe les élus du lancement d'une consultation publique, menée du 10 février au 5 mars 2023 auprès des personnes vivant sur le territoire des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois. Elle vise à recueillir l'appréciation des habitants sur le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), sur la période 2023-2029, autour de 7 axes via un questionnaire en ligne accessible sur la page dédiée d'EP Loire. Cette information sera mise sur les réseaux sociaux de la commune.

⇒ **Monsieur CHAUMONT Philippe** ▶ demande à connaître les noms des participants au raid Nature de Millau en 2023 et leur relation avec la commune (2 équipes de 4 personnes). Monsieur le Maire répond que le sujet sera abordé lors de la Commission des finances attribuant les subventions 2023, réunie le 2 mars 2023. Madame CORTET Trinité informe que, lorsqu'elle était Présidente de la Maison de Pays, le montant de subvention pour le raid Nature de Millau était de 700 €, puis il est passé en 2021 à la somme de 1 000 € pour finalement une manifestation annulée. Elle ne voit pas pourquoi les noms des participants doivent rester secret. Les conditions pour y participer sont d'être soit élu, soit salarié de la commune. Monsieur MORIN Jean-Michel est d'accord avec les dires de Madame CORTET tant pour avoir le noms des participants que pour les conditions de participation à ce raid Nature. D'ailleurs, il précise à l'assemblée s'être toujours opposé à l'octroi d'une subvention pour cette manifestation.

⇒ **Madame CORTET Trinité** ▶ s'insurge du procédé sur le point qui vient d'être abordé et se demande franchement pourquoi elle est élue car le Conseil Municipal « ne sert à rien ». Elle pointe du doigt le journaliste pour qu'il précise cette information dans la presse.

⇒ **Monsieur DENIS Alain** ▶ signale que le panneau d'entrée du Buisson au carrefour de la RD 965 est couché.

⇒ **Madame LANG Valérie** ▶ invite les élus à venir voir la section théâtre du Mille clubs lors de leurs représentations les 25 et 26 février 2023 et les 04 et 05 mars 2023. Leur présence serait la bienvenue.

La séance est levée à 21 h 45.

Le Maire,  
Michel CHAILLOU

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Michel MORIN